

Montréal, le 27 août 2021

Monsieur Henri Lafrance, président
Association des grands-parents du Québec
PAR COURRIEL : agpq@grands-parents.qc.ca

Objet : Réforme du droit de la famille

Monsieur Lafrance,

Nous accusons réception de votre correspondance du 12 août dernier.

Du 15 mars au 28 juin 2019, le gouvernement du Québec a consulté les citoyennes et citoyens sur la réforme du droit de la famille, plus précisément, en matière de filiation et de conjugalité.

Depuis, les travaux liés à la réforme du droit de la famille se poursuivent. Il s'agit d'un dossier prioritaire. La dernière réforme majeure du droit de la famille date de 1980.

Nous avons pris bonne note des éléments soulevés dans votre correspondance, notamment, des enjeux, pour les grands-parents, liés à l'adoption plénière et ceux relatifs à l'article 611 du Code civil du Québec. Ces éléments bonifieront la réflexion du ministre dans le dossier de la réforme du droit de la famille.

En ce qui concerne un possible tribunal unifié de la famille au Québec, le 27 avril dernier, lors de l'étude des crédits en matière de Justice, le ministre a exprimé publiquement qu'il "*envisage positivement une telle instance*". Il s'agit toutefois d'une question qui n'est pas simple et qui nécessite d'importants travaux.

Veuillez agréer, Monsieur Lafrance, l'expression de nos salutations distinguées.

(*signé*)

Me Jonathan Roy, conseiller politique